

Information aux médias

Fusion des communes du Val-de-Ruz Pour l'avenir, le PLR soutient l'innovation !

Le Parti libéral-radical du Val-de-Ruz (PLR-VdR) réaffirme son soutien à la fusion des communes du Val-de-Ruz et aux travaux menés en ce sens par le Comité de fusion. Il s'engage toutefois pour un Conseil communal de trois membres, professionnels à 100%, élus par le Conseil général. Il souhaite également que le budget de la future commune soit basé sur un coefficient fiscal qui se rapproche le plus possible de celui de la commune de Fontainemelon, la plus avantageuse du district, pour une fiscalité plus favorable aux habitants de la région.

Réunis en assemblée le 23 novembre dernier, le PLR-VdR s'est penché sur le contenu de la future convention qui devrait lier nos communes du Vallon. Il tenait ainsi à donner suite à l'appel du Comité de fusion lancé lors de la séance publique «Scénarios», du 27 octobre 2010 à Fontainemelon, et à saisir l'opportunité de faire valoir son avis dans les travaux en cours que lui donne l'agenda de ce comité avec la consultation des Conseils communaux et généraux, d'ici la fin de l'année.

Trois professionnels à 100%, élus par le Conseil général, pour un Conseil communal porteur d'une dynamique nouvelle

Le PLR-VdR souhaite que la future commune soit dirigée par un exécutif composé de trois membres professionnels, à 100%, au lieu des cinq envisagés actuellement par le comité de fusion. En ce sens, le PLR-VdR innove: si cette option était retenue, un exécutif de trois membres serait une première dans notre canton !

Pour le PLR-VdR, cette proposition est réaliste et cohérente. En effet, la future commune bénéficiera d'emblée des compétences et des qualités, largement reconnues, du personnel administratif actuellement en place, ce dernier étant entièrement reconduit. Dans ce contexte, le PLR-VdR estime que trois conseillers communaux sont suffisants pour assumer les tâches politiques qui seront celles d'une commune de quelque 16'000 habitants. Par ailleurs, cette option permet d'ores et déjà d'éviter une dépense substantielle nouvelle sur le budget prévisionnel de la future commune. Relevons au passage que d'autres cantons connaissent déjà des exécutifs réduits à trois membres et ce, avec succès.

Le PLR-VdR souhaite également que cet exécutif soit élu par le Conseil général, afin de tenir compte des rapports de forces politiques sortis des urnes, d'assurer un meilleur ancrage politique à son action et de permettre au législatif de mieux exercer le contrôle qui lui est dévolu. Un exécutif fort, en phase avec la composition du Conseil général, sera mieux à même de relever les défis qui nous attendent. Le PLR-VdR estime par ailleurs que l'élection de l'exécutif par le peuple présente des risques de dérive populiste qui ne sont pas à négliger dans un contexte de personnalisation toujours plus marquée de la vie politique.

Fort de la tradition qui est la sienne, le PLR-VdR a, en permanence, privilégié et soutenu l'idée d'un pouvoir partagé entre toutes les forces politiques. Il s'est toujours déclaré favorable à la recherche de solutions permettant de réunir des majorités fortes dépassant les clivages politiques. C'est pourquoi il estime que l'élection de l'exécutif par le législatif oblige les partis politiques à s'entendre sur des programmes communs qui devront être portés et incarnés par des conseillers communaux non pas élus en fonction de leur seule popularité, mais surtout sur la base de leurs compétences et de leurs qualités personnelles.

Enfin, le PLR-VdR se déclare favorable à l'inscription dans la convention de fusion, de la garantie donnée à chaque commune d'avoir au moins un conseiller général durant 8 ans, maximum prévu par la législation cantonale.

Pour un coefficient fiscal proche de la commune la plus avantageuse

Le PLR-VdR s'engage enfin pour que le budget de la future commune soit basé sur un coefficient fiscal aussi proche que possible de celui de la commune de Fontainemelon (57 points), actuellement la plus avantageuse du Val-de-Ruz. Le PLR-VdR estime en effet que la fusion n'est pas un objectif en soi, mais le moyen d'atteindre un but. Elle doit ainsi permettre de réaliser des économies d'échelles, des suppressions de doublons et de structures et de réduire le coût des prestations, tout en maintenant leur qualité. Dans ce contexte, il s'agit notamment de définir la structure administrative à mettre en place en fonction des besoins, et non sur la base de l'effectif global du personnel repris de chaque commune.

Le PLR-VdR est également favorable à ce que des mécanismes de maîtrise des dépenses et de frein à l'endettement soient inscrits dans la convention et rapidement introduits dans la future commune. Le PLR-VdR est en effet convaincu que les contraintes qu'imposent de tels outils alliés à une fiscalité compétitive, tout particulièrement pour les classes moyennes et les familles – la majorité de la population de la région! - constituent le cadre d'une saine gestion publique et financière, tournée vers l'avenir et en phase avec les objectifs du développement durable.

30 novembre 2010

Contacts :

Marc-Eric Amstutz, Président PLR-VdR
Charles Maurer, Secrétaire PLR-VdR

☎ 032 853 12 22
☎ 032 853 35 51

✉ astuce@net2000.ch
✉ chamar.maurer@bluewin.ch